



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1899-01-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1899 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 5 avril 2022, le **Règlement numéro 1899-01-2022 modifiant le règlement 1899 concernant la gestion des eaux.**

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement concernant la gestion des eaux actuellement en vigueur afin de respecter toutes les dispositions de la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 7 avril 2022.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA